

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE
CHAROST – SAINT FLORENT SUR CHER**

Comité Intercommunal du 30 Mai 2024 – Compte-rendu / Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-quatre, le trente mai à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en ses locaux, Place de la République à St Florent sur Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

La séance débute à 18h35.

Mme ROTH est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 17 Mai 2024

Membres en exercice : 13

Membres Présents : 10

Etaient présent(s) :

Mme BERTHON (Titulaire) de Charost – M. GONTHIER (Titulaire) de Civray – Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan – Mme JACQUELIN (Suppléante) de Plou – Mme ROTH (Titulaire) de Poisieux – Mme THURNEYSSSEN (Suppléante) de Primelles – M. DELILLE (Titulaire) de St Caprais – M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy – Mme BRUNAUD (Suppléante) de St Florent/Cher – Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Etaient excusé(s) :

Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou – M. BONNET (Titulaire) de Primelles – Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher.

Etaient absent(s) :

Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy – Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery – M. ALIAGAS (Titulaire) de St Ambroix.

Ont donné « Pouvoir » :

/

Ordre du Jour :

- 1 - Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente
- 2 - Désignation d'un Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2023
- 3 - Présentation, examen et approbation de Compte Financier Unique 2023
- 4 - Approbation définitive de l'affectation du résultat 2023 et du Budget Primitif 2024
- 5 - Questions diverses

Résumé des différents points de la réunion :

1 – Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente :

• Le procès-verbal, envoyé aux délégués par mail, ne fait l'objet d'aucune remarque et d'aucune demande de modification. Il est donc approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 - Désignation d'un Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2023 :

• L'obligation est faite au Comité Intercommunal de désigner un Président pour la séance relative au vote du Compte Administratif.

- M. GONTHIER, Vice-Président, fait acte de candidature.

L'assemblée délibérante élit M. GONTHIER comme Président de séance pour le vote du Compte Administratif.

Au vote :	Pour :	10	Contre :	00	Abstentions :	00
-----------	--------	----	----------	----	---------------	----

Délibération N° 001/05/2024

3 - Présentation et approbation du Compte Financier Unique 2023 :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	67 776,00	164 996,89	232 772,89
	Recettes réalisées	67 864,74	197 013,91	264 878,65
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	185 740,20	280 134,80	465 875,00
	Dépenses réalisées	31 462,54	188 664,26	220 126,80
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	36,402,20	8 349,65	44 751,85
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+ / -)	117,964,20	115 137,91	233 102,11
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit (+/-)	154,366,40	123 487,56	277 853,96
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+ / -)	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	154,366,40	123 487,56	277 853,96

.../...

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE
CHAROST – SAINT FLORENT SUR CHER**

.../...

La saine gestion, tant en fonctionnement qu'en investissement, est confortée. Mme LOZACH-SIRET quitte l'assemblée afin que M. GONTHIER, Président de séance, propose l'adoption des comptes tels que présentés par la Présidente C. LOZACH-SIRET.

L'assemblée délibérante :

- approuve le compte Financier Unique 2023 du SITS Charost – St Florent/Cher
- autorise Mme la Présidente à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Au vote :	Pour :	09	Contre :	00	Abstentions :	00
-----------	--------	----	----------	----	---------------	----

Délibération N° 002/05/2024

4 - Approbation définitive de l'Affectation du résultat 2023 et du Budget Primitif 2024 :

Lors du dernier Comité en date du 21 Mars 2024, le CFU 2023 définitif du SITS n'était pas encore disponible. L'affectation du Résultat 2023 et le Budget Primitif 2024 ont été votés sur les chiffres du CFU 2023 provisoire.

Après avoir entendu et approuvé le CFU 2023 définitif, il convient de valider définitivement l'affectation du Résultat 2023 et le vote du BP 2024 comme suit et tel que voté le 21/03/2024 par délibérations N° 001/21/03/2024 et 002/21/03/2024 :

Affectation du Résultat 2023 :

- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 123 487,56 €

Budget Primitif 2024 :

- Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes : 281 817,33 €
- Section d'Investissement : Dépenses et Recettes : 191 021,40 €

L'assemblée délibérante :

- approuve définitivement l'affectation du Résultat 2023 et le Budget Primitif 2024 comme indiqué ci-dessus après avoir pris connaissance et approuvé le CFU 2023 définitif.

Au vote :	Pour :	10	Contre :	00	Abstentions :	00
-----------	--------	----	----------	----	---------------	----

Délibération N° 003/05/2024

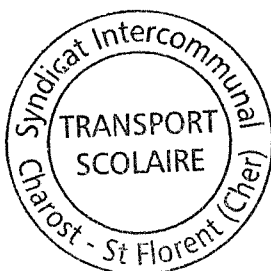
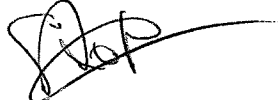
5 - Questions diverses :

- Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôture la séance à 19h35.

Fait à Saint Florent/Cher, le 01 Juin 2024.

S. ROTH
Secrétaire de séance



C. LOZACH-SIRET
Présidente du SITS

